

❖ Informations sur le jeu

Type de jeu :

Loto

Tombola

Nombre de billets / cartes

Prix du billet / carte (max. CHF 10)

Au moins un billet / carte sur dix est gagnant.

Valeur totale des billets / cartes (somme des mises : max. CHF 50'000)

Nombre de lots

Valeur totale des lots

La valeur minimale des gains (lots) est de 50% de la somme totale des mises (billets / cartes vendus).

Date du jeu

But auquel sera affecté le produit du jeu

❖ Informations légales

Les petites loteries doivent reposer sur une répartition des gains définie à l'avance. Les bénéfices nets doivent être affectés intégralement à des buts d'utilité publique. Les exploitants de petites loteries qui ne poursuivent pas de buts économiques peuvent utiliser les bénéfices nets de ces jeux pour leurs besoins propres. Les frais d'exploitation doivent être dans un rapport approprié avec les bénéfices (art. 34, alinéas 1 et 2 LJAr).

Les lotos et les tombolas constituent des petites loteries organisées à l'occasion d'une réunion récréative, avec des lots uniquement en nature, lorsque l'émission, le tirage des billets et la distribution des lots sont en corrélation directe avec la réunion récréative et que la somme totale maximale des mises est peu élevée (art. 26 LPCom). Les lots remis sous forme de bons d'achat ne doivent pas constituer une part prépondérante du pavillon de lots.

❖ Remarques

DOCUMENTS / INFORMATIONS À JOINDRE À LA DEMANDE

- Liste détaillée des lots
- Loto : nombre de tours (y compris séries spéciales)
- Copie de la pièce d'identité de la personne suppléante désignée

SA, Sàrl, Coopérative

- Extrait du casier judiciaire (**ORIGINAL**), datant de moins d'un mois (uniquement si la valeur totale des billets est supérieure à CHF 15'000) :
 - de la personne qui exerce la direction de la société
 - de la personne qui exerce la présidence de la société
 - de la personne responsable de la petite loterie

Société en nom collectif ou en commandite

- Extrait du casier judiciaire (**ORIGINAL**), datant de moins d'un mois (uniquement si la valeur totale des billets est supérieure à CHF 15'000) :
 - de la personne qui exerce la direction de la société
 - des associé-e-s de la société
 - de la personne responsable de la petite loterie

Fondation, Association

- Copie des statuts en français
- Extrait du casier judiciaire (**ORIGINAL**), datant de moins d'un mois (uniquement si la valeur totale des billets est supérieure à CHF 15'000) :
 - de la personne qui exerce la présidence de la fondation ou de l'association
 - de la personne qui exerce la direction de la fondation ou de l'association
 - de la personne responsable de la petite loterie

Association à but non lucratif : copies des statuts en français

Collectivité publique, établissement de droit public ou institution reconnue par la loi de santé

- Néant

Le/la requérant-e de l'autorisation atteste que les informations fournies sont exactes et complètes. La personne qui signe doit être habilitée à le faire par l'entité requérante. A défaut, l'autorisation éventuellement délivrée est nulle.

Lieu et date _____

Signature du/de la requérant-e _____